

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 19 h 00, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Milly la Forêt (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

→ Étaient présentes ou représentées 23/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	X		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAULT Anne	X		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	X		
	Mme LARGANT Elianne			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT <small>Absente excusée</small>			
	M. GUERTON Alain		X	
	M. VIRON Daniel			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia			
	M. KERGRAIS Christophe		X	
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	X		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch <small>Abs excusé</small>	X		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian			
	M. COUDORO Bernardin		X	
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette, <small>Absente excusée</small>			
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			

Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis	X		
	M. MORVAN Eric			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe		X	
	M. GARCIA José		X	
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude a le pouvoir de M. Duperche (Maisse)		X	
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX Amandine			
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT			
	M. VAUDRY Frantz			
	M. DURAND Fabrice			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre		X	
	M. GARNIER Guillaume			
	M. COURTOIS Pascal			
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure		X	
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd		X	
	M. LESOURD Yann			
	M. ANTRAIGUE Jérôme			
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald			
	M. JACQUESSON Hervé			
	Mme CHEREAU Cynthia			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent			
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURQUET Brigitte		X	
	M. CROSNIER Guy			
	Mme RETHO Aude			
Maisse (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude donne pouvoir à M. DUVAL (Courdimanches)			X
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand		X	
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie		X	
	Mme FERLAY Amélie			
	M. BOULEY Bernard			

Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal	X		
	M. FOUCHER Yannick		X	
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe			
	M. DELECOMBRE Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc	X		
	M. PAGES Patrick			
	Mme GOURIO Lorène			
Puiselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien			
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal			
	M. FADEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne <small>abs excusée</small>			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. DUJARDIN Réginald			
	M. RUELLÉ Alain			
	M. LAGARRIGUE Laurent			
Valpuiseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	M. NEAU Fabrice			
	Mme CABILLON Mélanie			

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu
- 2- Création d'une commission PLPDMA
- 3- Motion TGAP (Siredom)
- 4- Modification de la délibération 2022/16 portant sur le temps de travail
- 5- Rapport d'activités 2021
- 6- Point financier
- 7- Point sur la Redevance spéciale
- 8- Point sur la collecte
- 9- Etat des lieux sur les déclassements du tri par le SIREDOM
- 10- Engagement du marché 7 ans avec ESD
- 11- Présentation du nouveau directeur d'exploitation ESD

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 H 10

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM délégué et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie Monsieur Jean-Marie ANNA de nous accueillir dans sa commune.

Madame Anne THIBAULT, Vice-présidente, déléguée et maire d'Arville est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

Le Président demande l'accord du comité pour l'ajout d'un point supplémentaire demandé par la trésorerie concernant l'admission en non-valeur. Celui-ci est accordé par le comité.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 22 mars 2022, puis a été proposé son approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du 22 mars 2022.

2. CRÉATION D'UNE COMMISSION PLPDMA

Le SIRTOM a l'obligation de conduire un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) assuré jusqu'au présent par le SIREDOM. Il consiste à la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis (opérationnels de prévention des déchets) et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce programme doit être conduit et élaboré par des élus lors de commissions. Il a été proposé aux élus de créer une commission PLPDMA.

Ce sont positionné pour cette commission :

Mme THIBAULT, Mrs GARCIA, DUVAL, ANNA, MORICHON, MEVEL, SIMONNOT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne Mme THIBAULT, Mrs GARCIA, DUVAL, ANNA, MORICHON, MEVEL, SIMONNOT membres de la commission PLPDAM.

3. MOTION TGAP (en appui du SIREDOM)

Le Président donne la parole à Monsieur MORICHON pour présenter la motion.

Le principe de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), vise à obtenir une baisse drastique des activités polluant, la trajectoire de hausse établie en Loi de finances pour 2019 ayant pour conséquence, en 2025, une multiplication de son montant par : 5 pour la valorisation énergétique (3€ en 2019 vs 15 € en 2025), 3,8 pour le stockage en ISDND (17€ en 2019 vs 65 € en 2025)

Cette hausse pénalise proportionnellement davantage les installations qui présentent des performances environnementales élevées (de 3€ à 15 € pour les installations les plus performantes vs 12€ à 25€ pour les moins performantes)

Le SIREDOM partage les objectifs de réduction des déchets, d'amélioration du tri et du recyclage en conformité avec le PRPGD, les efforts considérables faits par le SIREDOM avec 35 M d'€ d'investissements réalisés pour améliorer la qualité de son centre intégré de traitement des déchets de Vert-le-Grand comprenant : La réduction des émissions d'oxydes d'azote à 70mg par m3 (vs 200 mg selon la norme) à compter de 2021, la réduction de la consommation d'eau de 35 000 m3 par an à compter de 2021, la mise en place d'une cogénération avec la production d'énergies (112 000 MWh d'électricité et 156 000 MWh de chaleur en 2021 vs 120 000 MWh d'électricité en 2017) et l'augmentation des capacités de tri des emballages ménagers et des papiers (90 000t/an en 2022 vs 35 000t/an en 2020).

Une obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 va représenter un coût pour les ménages qui est remise en cause par notre syndicat car insoutenable par le contribuable.

Les hausses importantes de la TGAP et l'impact que cela va représenter pour les ménages (+6 € par habitant et par an à partir de 2025 vs 2021)

Montant de la TGAP (TTC) pour le SIRTOM Sud Francilien en :

2021 : 121 407 € (42 582 € pour l'incinération et 78 825 € pour le stockage)

2022 : 177 659 € estimés (58 653 € pour l'incinération et 119 006 € pour le stockage)

2023 : 214 342 € estimés (64 667 € pour l'incinération et 149 675 € pour le stockage)

2024 : 245 244 € estimés (75 556 € pour l'incinération et 169 688 € pour le stockage)

2025 : 270 580 € estimés (81 376 € pour l'incinération et 189 204 € pour le stockage)

Soit environ 150 000 € d'augmentation entre 2021 et 2025 (+123%) !

La forte hausse de l'inflation au cours des deux voire trois prochaines années et les conséquences que cela va engendrer sur les ménages, la hausse de la TGAP déchets augmente inévitablement le coût du service public de gestion des déchets ménagers et donc de la fiscalité des ménages et que cette hausse est particulièrement difficile à comprendre pour les contribuables alors qu'il leur est demandé de faire de plus en plus d'efforts pour trier leurs déchets.

Il semble donc indispensable de remanier l'évolution de la fiscalité déchets pour éviter que le développement de l'économie circulaire soit perçu par les Français comme un simple prétexte pour les taxer davantage.

M. le Président a proposé de voter une motion demandant au gouvernement de limiter significativement la trajectoire de l'augmentation de la TGAP qui n'est qu'une taxe de + sur une TVA, et de réexaminer ses taux en fonction des performances énergétiques des installations conformément aux réglementations européennes.

Par ailleurs, que les montants collectés de la TGAP dans le secteur des déchets ménagers soient versés à un fond dédié de l'ADEME, permettant la mise en place de campagne de prévention, mais aussi de soutien à l'investissement durable dans le traitement des déchets, dont les biodéchets et la recherche et développement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, valide cette motion qui sera transmise aux autorités compétentes.

4. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2022/16 PORTANT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture, le comité se doit de modifier la délibération n° 2022/16 du 22 mars 2022 concernant la mise en place des 1 607 heures. La délibération n°2022/16 prévoyait une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, or l'article L.2131-1 du CGCT prévoit que « les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature ».

Il est demandé également de préciser le cycle de travail des agents : les agents travaillent du lundi au vendredi avec une heure de pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité accepte les modifications à apporter à la délibération 2022/16 du 22 mars 2022.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. le Président a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2021 du SIRTOM. 3 exemplaires ont été remis par commune, celui-ci est consultable sur le site du SIRTOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité prend acte du rapport d'activités 2021.

Une précision est apportée par la commune de Courdimanche qui précise ne plus posséder de bornes AV en emballages/journaux magazines mais uniquement en verre. Cette précision sera prise en compte pour le rapport d'activités 2022.

6. POINT FINANCIERS

Il a été porté à connaissance les finances du SIRTOM à la date du 9 septembre qui suivent parfaitement la trajectoire du BP2022 respectant aucun dépassement par article ou chapitre.

Les dépenses principales restantes à enregistrer jusqu'au 31/12/2022 sont :

- ESD (factures de septembre à novembre) la facture de décembre glisse sur l'année suivante.
- SIREDOM (factures d'octobre à décembre).
- Frais du personnel et élus (de septembre à décembre).
- Achat de bacs en attente de livraison.

Les recettes principales restantes à enregistrer jusqu'au 31/12/2022 sont :

- Redevance spéciale 2^{ème} semestre.
- Solde du versement soutien (SIREDOM).
- Participations du 3^{ème} trimestre des EPCI (CCGVL, CCPN, CAESE) et versement mensuel (de septembre à décembre) pour la CC2V
- Versement FCTVA.
- Subvention d'achats des bacs.

BUDGET FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DÉPENSES	VOTÉ	RÉALISÉ	DIFFÉRENCE
011 - Charges caractère général	3 601 121	2 818 615	782 506
Comptes divers	46 900	23 034	23 866
ESD	1 314 505	987 417	327 088
SIREDOM	2 239 716	1 808 164	431 552
012 - Charges personnel et assimilés	193 900	104 287	89 613
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités)	41 838	23 790	18 048
Total	3 836 859	2 946 692	890 167
CHAPITRES RECETTES	VOTÉ	RÉALISÉ	DIFFÉRENCE
013- Atténuaions de charges (CNRACL)	37 000	18 192	18 808
70 - Produits des services (RS)	190 000	101 419	88 581
74- Dotations- subventions- participations (TEOMI)	3 274 500	2 204 685	1 069 815
75- Autres produits gestion courante	5 000	49 183	44 183
Total	3 506 500	2 373 479	1 221 387

Le montant réalisé SIREDOM intègre le réajustement de 2021 (128 372 €), montant partiellement remboursé à hauteur de 42 534 €

BUDGET INVESTISSEMENT

CHAPITRES DÉPENSES	VOTÉ	RÉALISÉ	DIFFÉRENCE
021 - Immobilisations corporelles (bacs)	50 000	15 288	34 712
Total	50 000	15 288	34 712
CHAPITRES RECETTES	VOTÉ	RÉALISÉ	DIFFÉRENCE
010 - Dotations	7 900	0	7 900
I3 - Subventions	34 000	26 659	7 341
Total	41 900	26 659	15 241

Le Président relate l'état des finances du SIRTOM et précise que les dépenses constatées correspondent aux prévisions budgétaires à l'exception du compte « 75- Autres produits gestion courante » qui présente un montant supérieur à la prévision dû à l'ajustement prévisionnel établi par le SIREDOM.

7. POINT SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

Monsieur le Président, a informé que suite à une vérification des levées sur les entreprises certaines d'entre elles ont fait apparaître un nombre important de collecte en ordures ménagères relevant de la redevance spéciale. Des courriers ont été adressés dans ce sens. Ces entreprises sont donc désormais facturées via la redevance spéciale. Cette vérification a permis de constater une recette supplémentaire de 7 000 € entre le 2^{ème} semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2022. Dans ce sens, la recette réalisée devrait être supérieur au prévisionnel.

8. POINT SUR LA COLLECTIE

Le président a donné lecture du graphique des tonnages depuis le début de l'année.

Traitements des collectes " PàP " et " AV "													
SIRTOM Sud Francilien													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Ordures Ménagères	351,94	340,76	416,10	381,50	378,96	429,98	402,50	368,64	393,86	352,80	398,24	400,92	4 636,20
	387,64	337,66	400,18	354,36	412,96	408,20	360,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 661,08
Encombrants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145,12
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138,92	4,16						143,08
Emballages "Ménages" + papiers	169,17	146,74	166,44	175,36	147,91	167,56	177,18	139,12	167,68	163,27	153,11	176,86	1 936,42
	150,64	142,78	158,30	164,80	148,24	161,04	152,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072,93
Verre	88,19	66,62	93,63	82,63	82,18	88,83	82,14	79,38	83,10	75,27	63,63	76,75	962,35
	81,53	69,53	88,59	65,46	93,54	96,14	82,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577,40
TOTAL	699,80	554,12	676,18	639,49	609,04	831,51	656,87	601,14	644,64	590,35	614,99	654,52	7 682,10
	619,81	549,97	647,07	534,62	609,04	598,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 459,49



Votre contact SIREDOM : Marielle Marzin
Mail : mmarzin@siredom.com
Téléphone : 01 69 74 28 54 / 06 19 67 85 75

Il a été constaté sur la même période : une diminution des tonnages OM (- 40.66) et encombrants (- 2.04), une augmentation des tonnages en emballages (+ 67.78) et verre (+ 6.82). Le choix d'un seul passage des encombrants depuis 2 ans n'a pas engendré un tonnage supplémentaire (pour rappel 308 T en 2020 sur 2 passages)

9. ÉTAT DES LIEUX SUR LES DÉCLASSEMENTS DU TRI PAR LE SIREDOM

Compte tenu des caractérisations transmis par le SIREDOM, le président a rappelé que le rappel des consignes de tri est indispensable et qu'il a chargé le responsable des collectes de vérifier sur site le refus des bennes.

RESULTATS DES CARACTÉRISATIONS - BASE DE DONNEES - 2022

SIRTOM Sud Francilien

mois	Ticket pesée	Heure	N° véhicule	Collecteur	PLASTIQUE	CARTON	BRIQUE ALIMENTAIRE	ALU	ACIER	PAPIER/CARTON EN MELANGE	PAPIER	NON VALORISABLES	REFUS	COMMENTAIRES
2	3199814	08:53	FP007MH	ESD	15,31%	13,90%	2,08%	2,30%	4,30%	3,83%	22,91%	0,66%	34,66%	Sacs d'om. verre, bois, bouteille 1/2 pleine, chaussures, imbriqués, cabas.
2	3215959	14:15	FP4655K	ESD	12,59%	26,59%	1,45%	1,20%	2,33%	5,75%	32,53%	1,83%	15,74%	Sacs d'om. bobine en bois, cintres, tissus, verre, bois, imbriqués, bouteille pleine
2	3230304	10:39	FP874MT	ESD	12,09%	7,82%	1,39%	1,20%	2,68%	6,49%	21,94%	1,35%	44,14%	Sacs d'om. du verre, bouteilles pleines, vêtements, cagette plastique, imbriqués, couches usagées
2	3230717	12:11	FP007MH	ESD	9,89%	37,27%	1,32%	1,27%	1,15%	14,10%	8,49%	1,06%	25,46%	Sacs d'om. verre, bidon d'huile plein, bouteilles 1/2 pleines, imbriqués
4	3285280	12:38	FP007MH	ESD	11,83%	33,05%	0,63%	0,60%	1,82%	7,46%	15,49%	0,77%	27,89%	Sacs d'om. du verre, imbriqués, bouteilles à 1/2 pleines, vêtements, du bois, de la ferraille, gaine électrique, piement humide
4	3295122	12:38	FP007MH	ESD	13,33%	27,09%	1,50%	0,68%	1,29%	8,70%	15,02%	2,16%	30,03%	Sacs d'om. du verre, de la ferraille, tissus, bouteilles à 1/2 pleines, beaucoup d'imbriqués, compactage excessif
4	3300249	14:18	FP007MH	ESD	19,54%	22,03%	1,88%	1,74%	5,89%	11,45%	19,14%	1,54%	16,51%	Sacs d'om. vêtements, cabas, tapis en caoutchouc, du bois, du verre, bouteilles à 1/2 pleines, imbriqués
5	3327931	07:46	FP007MH	ESD	18,32%	11,85%	1,26%	2,50%	4,86%	3,77%	7,32%	0,62%	49,51%	Sacs d'om. du verre, bouteilles à 1/2 pleines, imbriqués, du bois, couches usagées du parquet
5	3364543	07:09	FP007MH	ESD	19,20%	31,50%	1,75%	0,92%	4,43%	8,83%	8,52%	1,83%	22,51%	Sacs d'om. gisement souillé par la nourriture, imbriqués, tapis, bouteilles demi pleines, du verre, du bois
5	3376151	14:35	FP4655K	ESD	8,76%	32,69%	1,11%	1,22%	2,30%	8,13%	12,32%	0,81%	32,37%	Sacs d'om. nourriture en vrac, bouteilles à 1/2 pleines, vêtements, imbriqués, pochettes plastiques, classeur
5	3378123	14:57	CG368RF	ESD	14,04%	48,17%	0,83%	1,42%	1,43%	5,65%	8,88%	1,30%	20,31%	Sacs d'om. en vrac, bouteilles à 1/2 pleines du verre, vêtements, couches usagées, imbriqués, nappe en toile, du bois
5	3381928	14:15	FP4655K	ESD	12,57%	18,21%	1,56%	1,53%	4,88%	6,41%	7,88%	2,28%	44,54%	Sacs d'om. vêtements, pochettes plastiques, gisement mouillé, du bois, du verre, bouteilles à 1/2 pleines, imbriqués

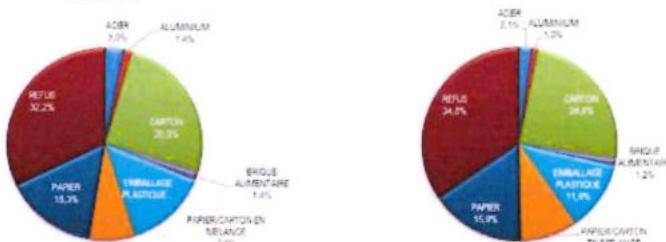
QUALITÉ DU TRI DES COLLECTES D'EMBALLAGES LEGERS ET PAPIERS

Calculée au regard des résultats cumulés des caractérisations effectuées en entrée du centre de tri
% matièreu = $\frac{\text{poids du matériau dans l'échantillon}}{\text{poids total de l'échantillon}}$

	ACIER	ALUMINIUM	CARTON	BRIQUE ALIMENTAIRE	EMBALLAGE PLASTIQUE	PAPIER/CARTON EN MELANGE	PAPIER	REFUS
SIRTOM Sud Francilien	3,01%	1,40%	25,29%	1,37%	13,90%	7,50%	15,29%	32,16%
SIREDOM	2,06%	1,03%	24,36%	1,19%	11,57%	9,44%	15,86%	34,50%

Qualité du tri des emballages légers et papiers de la collectivité

Moyenne SIREDOM



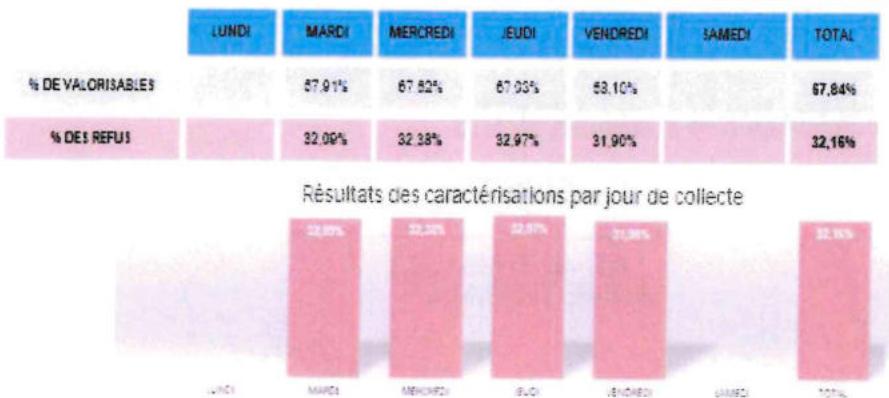
EVOLUTION CUMULEE AU COURS DE L'ANNEE

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
% DE VALORISABLES	-	67,47%	67,47%	69,96%	67,50%	67,84%	67,84%					
% DES REFUS	-	32,53%	32,53%	30,04%	32,41%	32,16%	32,16%					

Evolution du taux de refus glissant au cours de l'année



RESULTAT CUMULE DES CARACTERISATIONS PAR JOUR DE COLLECTE



M. Julien PRUNIER, responsable des collectes a fait part des déchets constatés dans le bac de tri ainsi que les motifs de refus des bennes au centre de tri de Vert le Grand lors des opérations de caractérisation en présence des cadres du SIREDOM. Ce dernier va adresser chaque mois les dates de contrôle des camions auxquels y assisteront Mrs Prunier pour ESD et Renard pour le SIRTOM. Leur présence permettra ainsi de justifier ou pas des déclassements des camions.

Il est demandé au Président la possibilité d'obtenir des panneaux « dépôt interdit » afin de les positionner aux abords des bornes d'apport volontaire pour éviter les dépôts sauvages. Mr le Président prend en compte cette demande. Il indique que les communes intéressées ont été dotées de caméras par le SIRTOM en coopération avec le PNRGF et que l'expérience montre un effet dissuasif sur les dépôts sauvages.

10. ENGAGEMENT DU MARCHÉ 7 ANS AVEC ESD

Le Président a rappelé que le marché de collecte a été signé au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans (+1+1). Il a souhaité solliciter l'avis du Comité afin de confirmer son souhait de s'engager avec la société ESD jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Comité accepte l'engagement des 7 ans (5+1+1) si aucune dégradation du service est constatée.

11. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR D'EXPLOITATION (ESD)

Mr Edouard DEILGAT, directeur des exploitations au sein de la société ESD a été présenté aux élus en remplacement de Mr Steve QUENTIN.

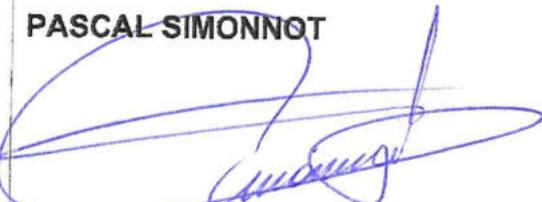
12. ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie a sollicité le syndicat afin d'admettre en « non-valeur » les créances non recouvrées malgré toutes les procédures employées n'ayant pas pu aboutir suite aux dépôts de bilan de ces entreprises.

Exercices	Réf de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2018	R-5-17	AU BOIS FACONNE	138.60	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2021	R-2-224	MONSTER PNEU	101.64	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2021	R-3-236	MONSTER PNEU	20.33	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
TOTAL			260.57 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, Admet en non-valeur les créances citées ci-dessus pour un total de 260.57 €.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 H15.

Le Président,	La Secrétaire,
PASCAL SIMONNOT 	ANNE THIBAULT 